

Auteur, titre et références du texte :

A. Angot, « La chaîne des forçats », dans *La Province du Maine*, 1896, n° 4, p. 82-85.

Mis en ligne par :

Archives départementales de la Mayenne
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France
archives@cq53.fr

Date de première mise en ligne : 1^{er} mars 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0028

Texte relu par :

Joël Surcouf
d'après un exemplaire conservé aux
Archives départementales de la Mayenne
(cote : BC 76\1896\4).

L'orthographe d'origine a été conservée.

D'autres textes sont disponibles

sur le site des Archives de la Mayenne :
<http://www.lamayenne.fr>

LA CHAÎNE DES FORÇATS

La Chaîne des forçats est un spectacle, on pourrait même dire une institution entrée dans le domaine rétrospectif de l'histoire. Depuis quarante ans, c'est-à-dire depuis que les voies ferrées rayonnent de Paris aux principaux ports de mer, on ne voit plus ce sinistre cortège traverser le pays en suivant les grandes routes, se grossissant de nouvelles recrues dans toutes les villes du parcours. On ne doit pas regretter cette disparition ; l'humanité, la compassion qu'on doit aux plus coupables, du jour où ils commencent à expier leur peine, y trouvent leur compte. Quand cette exhibition était rendue nécessaire par les conditions mêmes de l'organisation matérielle de la société, on devait souhaiter qu'elle servît d'un salutaire exemple pour préserver du vice et des crimes qui en sont la suite. Aujourd'hui que toutes facilités sont offertes pour remplacer l'ancien usage par une pratique plus humaine on fait bien d'y avoir recours.

Avant la Révolution, la caravane, si l'on peut employer ce terme qui éveille d'autres idées, se composait de trois éléments. C'étaient d'abord les forçats solidement enchaînés pour prévenir toute tentative de révolte ou d'évasion. Leur aspect était navrant. Les stigmates du vice qu'un grand nombre portaient sur la figure, le long séjour dans des prisons infectes, le dénuement, les maladies avaient contribué à leur donner le plus hideux aspect. L'ensemble inspirait l'horreur et ce n'était pas une opinion fautive, pour être populaire, qu'il s'en dégagait avec le « mauvais air » le germe de toutes les maladies.

Avec les condamnés marchaient les conducteurs de la Chaîne, dont le chef avait le titre de capitaine. Ils étaient en nombre suffisant pour se faire respecter et armés de pied en cap. On ne pouvait exiger de ce personnel une grande délicatesse de sentiments, mais on peut dire qu'ils abusaient quelquefois de la permission et qu'ils remplissaient leur tâche désagréable avec une brutalité sans excuse. Ce service dépendait du Garde des Sceaux qui se faisait représenter à chaque voyage par « un commissaire à la suite de la chaîne ».

Le troisième, élément de la Chaîne comprenait les paysans réquisitionnés sur le parcours, d'étape en étape, avec leurs voitures, leurs bœufs et leurs chevaux ; car, contrairement à l'opinion commune et à la pratique des derniers temps, je crois, les forçats voyageaient en « voitures moissonnières garnies de paille. » Chaque tronçon de la Chaîne afférent à chacune des charrettes pouvait servir pour douze condamnés, « car il y a ce nombre de

cordons » lit-on en un procès-verbal.

Il ne fallait pas moins de quatre bœufs et cinq ou six chevaux, tant les chemins étaient mauvais, pour un attelage, et comme ces bêtes étaient fournies par divers propriétaires et que souvent chacun voulait ne s'en rapporter qu'à soi-même pour les conduire, le cortège pouvait être assez nombreux. Ces réquisitions se faisaient au nom de l'Intendant de la Généralité et s'exécutaient sous la direction des subdélégués de chaque région. Elles n'étaient pas complètement gratuites, mais elles restaient onéreuses. L'eau-de-vie n'était pas au XVIII^e siècle d'un usage, ou plutôt d'un abus aussi déplorable que de nos jours. On s'enivrait, mais avec des boissons moins malfaisantes. Dans cette circonstance les paysans buvaient, dit-on, de la liqueur alcoolique pour se préserver des influences pestilentielles qu'ils redoutaient.

C'est dans ces conditions que le convoi des galériens arrivait d'Alençon à Prez-en-Pail le 29 mai 1775. La paroisse, aidée de celles de Saint-Samson et de Saint-Cyr, devait le conduire le lendemain jusqu'à Mayenne ; c'est une longue étape de neuf lieues actuelles. Il y avait quatorze charrettes et une chaise à l'arrivée. Dès le soir, les syndics des trois paroisses vinrent se rendre compte par eux-mêmes de ce que requérait la situation et veiller aux intérêts de leurs concitoyens. Leur mission était aussi de s'aboucher avec les pauvres forçats et de leur proposer, s'ils consentaient à marcher à pied, une récompense pécuniaire qui allégerait un peu leur misère. C'est à peine d'ailleurs si le voyage était moins pénible cahotté dans les lourds véhicules que marchant à pied. Deux écus par escouade amélioraient d'autant l'ordinaire. Il n'était point défendu en ce temps-là de s'intéresser à ceux que la loi punissait. Ce serait un des beaux chapitres de l'histoire des initiatives de la charité chrétienne que celui où seraient racontés les actes de miséricorde exercés envers les prisonniers. Cela était tellement reçu que l'administration pouvait l'escompter comme une ressource assurée et un supplément à ses propres secours. Beaucoup d'hommes, des femmes surtout, avaient pour mission d'aller visiter les hôtes forcés des prisons, comme ils eussent fait les âmes d'un purgatoire terrestre. On allait là, et personne ne vous barrait la porte ; on s'arrêtait dans les préaux ou dans les salles communes avec le plus grand nombre de ceux qui expiaient, on y laissait du pain et de la joie ; on descendait même dans le cachot avec les grands coupables, qui recevaient, eux aussi, une parole de sympathie, une consolation surnaturelle, quelques douceurs pour le corps et, surtout, un peu de baume sur les ulcérations de l'âme.

Aujourd'hui tout est simplifié. L'administration se charge de tout et ne consentirait jamais à une surcharge de surveillance. En d'autres temps on excommuniait les comédiens, et non les malheureux, même coupables. On a changé tout cela !

Revenons d'un peu loin à Prez-en-Pail et aux visiteurs qui lui étaient arrivés le 29 mai 1775. Les syndics ne faisaient donc pas mal de s'entendre avec les condamnés ; c'était entre eux un marché à conclure, où les parties étaient libres. Un autre procédé d'exploitation moins légitime était celui qu'employaient les gardes de la chaîne pour se procurer des ressources. Ils faisaient en sorte de réquisitionner toujours quelques voitures de plus qu'il n'était nécessaire. Puis, sur le point de partir, ils proposaient à quelques-uns de remmener leur attelage, moyennant une indemnité de cinq à six livres par voiture libérée. Cet argent, du reste, n'allait pas plus loin que chez l'hôtelier et se dépensait en libations bien plus exagérées que celles dont étaient accusés les voituriers.

Il en fut ainsi le 30 mai au moment du départ de Prez-en-Pail pour le Ribay, et, comme il y avait eu quelques partialités dans le choix de ceux qui furent exemptés de la corvée, les esprits étaient un peu échauffés et animés, gardes contre paysans et réciproquement. On ne faisait encore que s'acheminer que déjà un des conducteurs frappait le nommé Gilles, charretier, d'une bourrade. A Saint-Cyr, le sieur Prévôt, capitaine de la chaîne, donnait deux soufflets à Julien Guille pour le faire avancer plus vite.

Mais l'incident le plus grave eut lieu à la halte du Ribay. La charrette qui portait les chaudières et qui prenait les devants afin de tenir prête la soupe des forçats, était déjà partie pour Mayenne, oubliant un quart de vin presque vide. Les treize voitures où les hommes étaient enchaînés, défilaient sur le grand chemin de Mayenne, la quatorzième

était en tête à 400 pas. On voulut la faire rétrograder. Les deux conducteurs s'y refusaient. Un garde frappe alors d'un coup de poing en pleine poitrine René Desnos de la Claie et le renverse. Une dizaine de conducteurs accourent au bruit, frappent à tort et à travers, jettent à terre François Mouchet de la Lieudrie, lui aussi attaché à la première voiture. Mais un des paysans intervient, son garot à la main, qui se mêle à la bagarre pour secourir ses deux camarades.

Ces gardes-là n'oubliaient jamais qu'ils avaient des armes. Vite, sur l'ordre du capitaine, ils mettent la bayonnette au fusil, frappant sans ménagement. Il y eut trois paysans blessés assez grièvement par les armes meurtrières, au point que deux ne purent être transportés chez eux et qu'un autre fut administré par le vicaire de Saint-Cyr-en-Pail. Plusieurs gardes, malgré leur supériorité de forces et de moyens, furent cependant assez rudement malmenés pour ne pouvoir continuer leur service pendant le reste de l'étape.

On peut se demander ce que faisaient les forçats en voyant se dérouler à leurs pieds les phases de cette lutte. Certes, leurs vœux n'étaient pas douteux. Ils ne souhaitaient que la continuation de la bataille, et le succès des braves voituriers contre leurs gardiens. Un moment, une rumeur de révolte passa parmi eux, d'une des charrettes s'éleva ce cri : — Allons, mes amis, voilà le moment favorable ! — Qu'on rompe seulement leurs liens, ils vont se joindre aux paysans, la lutte va devenir égale. Mais non, l'ordre fut vite remis dans la bande ; le convoi reprit sa marche pendant qu'on emportait les blessés. Il ne resta aucune trace du drame qu'une tache de sang sur le chemin et dans les âmes des Bas-Manceaux un sentiment plus vif de haine contre des gens qu'ils détestaient comme ils détestaient les *gabeloux*.

A. Angot.

Arch. du département de l'Indre-et-Loire, Série C, 400.